

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20150918-DELIB201500035-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze, le dix huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain –BERNARD David – PAGES Catherine.

Absent excusé: FEVRIER Philippe

OBJET : Achat d'une partie de terrain à Monsieur GIBERT Jean Claude en vue de la sécurisation de la voirie communale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une proposition de vente à la commune de PRUNIERES, par Monsieur GIBERT Jean Claude domicilié 16 rue des Combelles - 48200 Saint Chély d'Apcher, d'une partie de son terrain situé sur la commune de Saint Pierre le Vieux 48200 cadastré D N° 559.

Cette partie de terrain est située à l'intersection de deux voies communales desservant les villages de Prunières et d'Apcher, à proximité de la RD 989.

L'acquisition de cette partie de terrain est nécessaire afin de réaliser des travaux de sécurité sur cette intersection qui est devenue très dangereuse.

Vu la difficulté du secteur, Monsieur GIBERT Jean Claude a décidé de vendre cette partie de terrain à la commune de PRUNIERES au prix de 300 € sous réserve que la commune de PRUNIERES prenne en charge les frais de notaire et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

1. **Accepte** l'achat de ce terrain au prix de 300 € proposé par Monsieur GIBERT Jean Claude.
2. **Accepte** de prendre en charge les frais de géomètre concernant cet achat.
3. **Accepte** de prendre en charge les frais de notaire concernant cet achat.
4. **Choisit** le cabinet de géomètre CLAVEIROLE - COUDON de Saint FLOUR 15100.
5. **Choisit** l'office notarial de Saint Chély d'Apcher et Maître Philippe BARDON.
6. **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes et les documents concernant cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 18/09/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

48121

MAIRIE DE PRUNIERES

Code INSEE

PRUNIERES


 DM 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	14/09/2015

L'an deux mille quinze, le dix huit septembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Roland ODOUL, Maire.

Objet : Décision modificative N° 1 : Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111-87 : AMENAGEMENT CAREFOUR APCHER		500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		500,00 €
D 2315-70 : Protection Carrière Molières	3 804,00 €	
D 2315-86 : TRAVAUX VOIRIE 2014	2 572,00 €	
D 2315-87 : AMENAGEMENT CAREFOUR APCHER	500,00 €	
D 2315-94 : Travaux réseaux chemin Apcher		3 804,00 €
D 2315-95 : Extension BTS CONDON APCHER		2 572,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 876,00 €	6 376,00 €

Signataires :	BERNARD David	
	BLIN Nelly	
	BOURGES Didier	
	FOUISSAC Alain	
	GERBAIL Myriam	
	ODOUL Roland	
	PAGES Catherine	
	PASCAL Jean-François	
	ROUSSILHE Jean-Luc	
	VALENTIN Serge	

Certifié exécutoire par Roland ODOUL, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le .

A Prunières, le 18/09/2015.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20150918-DELIB201500037-DE

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le

ID : 048-214801219-20150915-DELIBERATION0037 DE

Berser
Levrault

DM 2015

48121

Code INSEE

MAIRIE DE PRUNIERES

PRUNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20150918-DELIB201500037-DE

48121

MAIRIE DE PRUNIERES

Code INSEE

PRUNIERES

DM 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	14/09/2015

L'an deux mille quinze, le dix huit septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de ODOUL Roland, Maire.

Objet : Décision modificative N° 2 : Virement de credit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-15 : Pompage Eau Prunières/Apcher	3 544,00 €	
D 2315-23 : Travaux réseaux chemin Apcher		3 544,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 544,00 €	3 544,00 €

Signataires :	BERNARD David	
	BLIN Nelly	
	BOURGES Didier	
	FOUISSAC Alain	
	GERBAIL Myriam	
	ODOUL Roland	
	PAGES Catherine	
	PASCAL Jean-François	
	ROUSSILHE Jean-Luc	
	VALENTIN Serge	

Certifié exécutoire par ODOUL Roland, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Prunières, le 18/09/2015.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20150918-DELIB201500038-DE

4.1 Aménagement d'un chemin communal

MO : Commune de PRUNIERES

Descriptif du projet

Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i>	Cadre de Vie
Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i>	<p>La commune s'est engagée dans un programme pluri annuel d'entretien des chemins communaux.</p> <p>Le projet consiste en la réfection de 3 chemins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apcher – Les rivières à la croix de Bébulon pour 1750m - Premier croisement à gauche vers la route d'Apcher pour 400m - Croix de Bébulon vers la route de Prunières pour 790 m <p>Il y a possibilité de phaser les travaux si nécessaire.</p>
Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i>	2016

État d'avancement

Stade d'avancement	En cours	Réalisé
De l'idée au projet : définition des besoins		X
Études de faisabilité (techniques par exemple)		X
APS (Avant projet sommaire)		X
APD (Avant projet définitif) ou devis réalisés		X
Autorisation de démarrage anticipé des travaux		
Marchés signés		
Travaux commencés		

Plan de Financement

Montant des travaux HT :	45 114,30€		
Financeurs	Montant subvention	Taux subv.	Cochez la case si obtenue
Europe			
Etat			
Région			
Département	15 790 €	35 %	
Autre :			



Pièces Jointes :

- plan
- devis

4.3 Extension d'un entrepôt communal

MO : Commune de PRUNIERES

Descriptif du projet

Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i>	Cadre de vie
Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i>	<p>La commune a du matériel roulant qui doit rester à l'extérieur, faute de place dans l'actuel garage communal. Ce matériel s'abîme avec les intempéries. De plus, il y a un besoin de stockage pour les matériaux, notamment de sablage pour la période hivernale.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation d'une extension au garage communale par un abri ouvert permettant l'entrepôt de matériels et de matériaux.</p> <p>Il se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 72 100 € de travaux (terrassment, gros œuvre, charpente, couverture et bardage, électricité) - 16 168 € d'honoraires <p>Ce projet est prêt à être lancé et a déjà reçu une confirmation de co-financement de la DETR.</p>
Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i>	Printemps 2016

État d'avancement

Stade d'avancement	En cours	Réalisé
De l'idée au projet : définition des besoins		X
Études de faisabilité (techniques par exemple)		X
APS (Avant projet sommaire)		X
APD (Avant projet définitif) ou devis réalisés		X
Autorisation de démarrage anticipé des travaux		
Marchés signés		
Travaux commencés		

Plan de Financement

Montant des travaux HT :		88 268 €	
Financeurs	Montant subvention	Taux subv.	Cochez la case si obtenue
Europe			
Etat - DETR	35 307,20 €	40 %	X
Région			
Département	30 893,80 €	35 %	
Autre :			

Pièces Jointes :

- APD (Plan, Estimatif)
- Délibération - Permis de construire
- Notification subvention DETR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 048-214801219-20150918-DELIB201500039-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze, le dix huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain – BERNARD David – PAGES Catherine.

Absent excusé: FEVRIER Philippe

OBJET : Contractualisation des engagements d'interventions financières du département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la commune de PRUNIERES sur la période 2015 – 2017.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissements porté la collectivité pour la période 2015 – 2017.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des contrats territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère N° CG_14_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifié par les délibérations du Conseil Départemental N° CP_15_437 du 22 mai 2015 et N° CP_15_655 du 27 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

**Aprouve les projets inscrits dans le tableau ci-dessous et détaillés
dans les fiches projets ci-après annexés.**

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Extension d'un entrepot communal	88 268 €	30 893,80 €	Avril 2016
Sécurisation en eau Potable du village d'Apcher	78 000 €	46 800 €	Juin 2015
Aménagement d'un chemin communal	45 114,30 €	15790 €	Mai 2017

1. PROPOSE d'inscrire dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère ces projets.
2. S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier de demande subvention.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 18/09/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2015

Présents : MM. BOURGES Didier. MM. GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge – PASCAL Jean François - BLIN Nelly - ROUSSILHE Jean Luc – FOUISSAC Alain – BERNARD David – PAGES Catherine.

Absent excusé: FEVRIER Philippe

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

Objet : Tarifs cantine scolaire 2015-2016

Le Maire indique au conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015-2016

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **fixe** les tarifs suivants :

- . 3.70 € le repas pour les enfants
- . 4.10 € le repas, pour les adultes.

- **précise** que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1er octobre 2015.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 18/09/2015
Le Maire,

Copie certifiée conforme à l'original
Acte exécutoire
Transmis en préfecture
Le
PRUNIERES, le
Le Maire,

6.1 Sécurisation en eau du village d'Apcher

MO : Commune de PRUNIERES

Descriptif du projet

Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i>	Alimentation en Eau Potable
Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i>	<p>La commune connaît un déficit récurrent en eau potable sur le village d'Apcher, notamment en période estivale. Ceci bloque des possibilités de nouvelles constructions alors que la commune connaît dans son ensemble une hausse démographique ces dernières années et qu'il y a une demande.</p> <p>Pour sécuriser cette alimentation en eau, la commune souhaite connecter le réservoir du village à un autre réservoir. Il y a eu deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se raccorder au réseau de St Chély (UDI des Clauzes) - se raccorder au réseau de l'UDI de Prunières. <p>Sachant que le coût du projet de raccordement à l'UDI de Prunières est plus avantageux, que la gestion est assurée par la commune pour ces 2 réservoirs, que la qualité de l'eau est meilleure sur cette solution, et que cet UDI est en excédent tout au long de l'année, il a été décidé de privilégier la réalisation de cette deuxième possibilité.</p>
Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i>	2016

État d'avancement

Stade d'avancement	En cours	Réalisé
De l'idée au projet : définition des besoins		X
Études de faisabilité (techniques par exemple)		X
APS (Avant projet sommaire)		X
APD (Avant projet définitif) ou devis réalisés		X
Autorisation de démarrage anticipé des travaux		
Marchés signés		
Travaux commencés		

Plan de Financement

Montant des travaux HT :		78 000 €		
Financeurs	Montant subvention	Taux subv.	Cochez la case si obtenue	
Europe				
Etat				
Région				
Département	€	%		
Autre : Agence de l'eau	€	%		



Pièces Jointes :

- Plan
- Estimatif